



**Parcelle cadastrale / immeuble (1)**  
 Parcelle / immeuble en réalisation (2)

**Délimitation du degré d'utilisation du sol**  
 Délimitation de la zone verte

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- Zone d'habitation 1
- Zone d'habitation 2
- Zone d'habitation 2 destinée à des logements pour séniors
- Zone mixte urbaine
- Zone mixte villageoise
- Zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zone de bâtiments et d'équipements publics - pavillon
- Zone de gares ferroviaires et routières
- Zone de sport et de loisir - espace public
- Zone de sport et de loisir - dressage pour chien
- Zone d'activités économiques communale type 1
- Zone d'activités économiques régionale
- Zone d'activités économiques nationale
- Zone commerciale
- Zone spéciale - WSA
- Zone spéciale - centre de formation
- Zone spéciale - dépôt
- Zone spéciale - Park + Ride
- Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules
- Zone spéciale - entreprise de transport
- Zone spéciale - Scol
- Zone de jardins familiaux

**PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

**Zone verte**

- Zone agricole
- Zone forestière (3)
- Zone de parc public
- Zone de verdure

**Zones superposées**

- Zone délimitant les PAP approuvés par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
- Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- Servitude "urbanisation - élément naturel"
- Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- Servitude "urbanisation - coule verte"
- Servitude "urbanisation - écoparc"
- Servitude "urbanisation - rétention"
- Servitude "urbanisation - anti-bruit"
- Servitude "urbanisation - aire de stockage"
- Servitude "urbanisation - Belval-Ouest"
- Secteur et élément protégés de type "environnement construit"
- Bâtiment protégé (4)
- Gabarit protégé (4)
- Alignement protégé (4)
- Élément protégé Belval (4)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Couleur pour projets routiers et transports en commun (14)
- Couleur pour projets de mobilité douce
- Couleur pour projets de conduite SES
- Couleur pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées
- Zone de risques d'éboulements miniers (15)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (16)

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**

- à l'aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (6)
- Plan de Prévention des Risques (PPR) - Plan de prévention des grands risques naturels (PPR - Coupure verte (CV) - Zone protégée d'intérêt national - ZIN (7)
- PDS Transports (PST) - Couloir / bus - piste cyclable
- PDS Zones d'activités économiques (PSZAE)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - RGD (7)
- Zone protégée d'intérêt national - DIG (8)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - ZIN (7)
- Réseau Natura 2000 - Habitats (9)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - ZIN (7)
- Réseau Natura 2000 - Zones de protection oiseaux (10)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (11)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classes monument national ou en cours de classement (12)

**Indications complémentaires (à titre indicatif)**

- Habitats d'espèces protégées Art 17-21 (révisé non exhaustif) (13)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classes monument national ou en cours de classement (12)
- Lignes ferroviaires (2)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Circulation et stationnement
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Tracé réservé aux transports en commun - BHNS, Bus, tram et autres
- Pistes cyclables nationales existantes / projetées
- Limite de la commune
- Limite d'état

- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
- (2) Mairie de la Ville d'Esch-sur-Alzette, © Ville d'Esch-sur-Alzette, © Service Géomatique
- (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008
- (4) Les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen-Baumann
- (5) Inventaire patrimonial bâti, Zeyen-Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 28 janvier 2014
- (6) MDR - Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 (Route principale et Rail) (SDN)
- (7) MDR - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (8) ZPN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réseau national et réseau local intégré)
- (9) MDR - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (10) ZPN à déclarer / Zones proposées par le 2ème Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
- (11) MDR - Environnement, Zones Nature 2000, 2015
- (12) Sites et Monuments Nationaux (Mémorial) - No 35 du 19 mai 2009, complété par le Service des Sites et Monuments Nationaux, état du 10 janvier 2018
- (13) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et du de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la production de la nature et des ressources naturelles
- (14) Le modèle du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- (15) Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été reportées sur base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la production de la nature et des ressources naturelles
- (16) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2008
- (17) Cadastre des biotopes protégés du fissa bâti et ses alentours, Zeyen-Baumann, septembre 2010
- (18) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 13.10.2015
- (19) ITM, 07.02.2018
- (20) Schneider & Associés, projets état 05.02.2018



# Plan d'aménagement général

34	Sanem 39, rue de l'Industrie	1814/39C	28.10.2020
29	Belval Central Square PAP 02.03	1835/39C	15.04.2019
N°	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence

N°	Objet	Date	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Approbation définitive du Ministre de l'Urbanisme
12	Belval Sinterbecken Belval	22.11.2021	39C028/2021	-	-
10	SEA Ecole 2000	14.02.2022	39C029/2021	-	-
9	Parc Belval Sud	30.06.2021	39C025/2020	05.05.2021	96925/PP-M
7	Belval Nord / Bei Welleschtrausch	02.04.2021	39C023/2020	-	-
6	Belval Rue de la Fontaine à Belvaux	16.09.2021	39C026/2020	-	96384/CL-MZ
4	Bretelle à Belvaux	30.06.2021	39C024/2020	05.05.2021	96217/PP-M
2	Solo Gadschweiler à Soleuvre	20.12.2021	39C027/2021	20.09.2021	97235/PP-M
1	Zone industrielle à caractère national « Hanebosch » à Sanem	06.03.2020	39C022/2019	-	-

- Vote du conseil communal le 11 janvier 2019  
 - Approbation de la Mairie le 19 juillet 2019  
 - Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 2 avril 2019  
 - Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités économiques » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Découpage des plans à l'échelle 1:5.000

## Plan d'ensemble

**ZB ZEYEN BAUMANN**  
 URSAHNDLICHES ARCHITECTUR- UND INGENIEURBÜRO  
 URBANISME ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL

Zeyen+Baumann sàrl  
 1, rue de la Source  
 L-7254 Belvaux

T +352 33 02 04  
 F +352 33 02 04  
 www.zeyenbaumann.lu

échelle 1:10.000  
 février 2022

Zeyen + Baumann - www.zeyenbaumann.lu - Echelle: 1:10.000